

# Bonnes pratiques

## Articles

### Familiarisation avec les systèmes de sécurité

par Laurent RUMEN , le 26/05/2019

Être équipé d'un système de sécurité c'est bien, mais connaître ses caractéristiques et savoir s'en servir c'est mieux. Pour comprendre ce qui est mis sous les termes de système de sécurité ou largueur consultez ce mémo : [système de sécurité et norme](#)

### Naviguer assuré

par Laurent RUMEN , le 27/05/2019

Pour couvrir les dommages que le kiteur pourrait causer à autrui ainsi que pour couvrir les frais qu'un kiteur pourrait avoir en s'accidentant lui-même, la licence FFVoile comprend des assurances qui couvrent l'activité kiteboard.

[Voir plus ...](#)

### Respect des zones de pratique

par Laurent RUMEN , le 04/06/2019

Pour préserver nos droits à kiter sur un maximum de spots il faut respecter quelques règles générales:

- **Préparer votre matériel sur la zone prévue à cet effet**, à défaut sur une aire de décollage et d'atterrissage suffisamment dégagée d'obstacles sous le vent et d'éléments perturbant l'écoulement de l'air au vent.
- **Respectez les autres utilisateurs de la plage;** rangez et sécurisez votre matériel en cas d'inactivité; N'encombrez pas la zone de mise à l'eau par votre navigation ;

Et quelques règles de navigation spécifiques

- Navigation possible jusqu'à deux milles d'un abri, **interdite dans les zones de baignade** et à une vitesse inférieure à 5 nœuds dans les 300 mètres du rivage (sauf dérogation accordée par arrêté).
- En plus des règles de croisement en navigation, soyez vigilant à proximité des autres navires qui évaluent difficilement vos trajectoires, manœuvrez sans délai pour prévenir les collisions et vous **maintenir à l'écart**; Avant tout saut ou tout changement de direction, vérifiez l'espace disponible et signalez votre intention.

Les zones particulières dédiées à la pratique du kite peuvent être identifiées à l'aide de [la signalétique fournie par la FFVoile](#)

Les conseils aux pratiquants et autres usagers ainsi que des règles de bonne pratique se retrouvent [dans ce document](#).

### Signalez et balisez vos sites de pratique

par Laurent RUMEN , le 04/06/2019

Afin que les pratiquants occasionnels de passage sur votre spot s'intègrent au mieux à l'utilisation de l'espace et respectent les règles locales, un kit de signalétique pour les zones de kite est disponible auprès de la Fédération Française de Voile

Il comprend:

- 2 drapeaux H120x L80 pouvant indiquer une zone de kite ou un point de rassemblement-information,

[Drapeau\\_Zone\\_Kiteboard\\_80x120.pdf](#)

- 4 autocollants de 20cm de délimitation de zones autorisées et interdites pouvant être mis sur des supports de balisage,
- 4 autocollants de 3cm de zones autorisées et interdites pour compléter des plans d'information existants.

[Picto\\_Kite\\_Interdit.pdf](#)

[Picto\\_Zone\\_Kite.pdf](#)

Le tarif est de 20€ ht , **le 1er kit est gratuit pour les clubs FFVoile** frais de port en sus 6€, à commander sur la boutique FFVoile en ligne <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/>

### Règles de navigation

par Laurent RUMEN , le 20/09/2019

Quelques règles de navigation spécifiques

- Le kiteboard se pratique de jour jusqu'à deux milles d'un abri.
- La zone des 300 mètres est une zone de partage d'usage. Le kiteboarder doit faire preuve de prudence, exercer une veille attentive et respecter le balisage. La vitesse y est, sauf dérogation locale, **limitée à 5nd**, le Maire peut réguler ou limiter l'accès.
- La pratique du kiteboard est interdite dans les zones de baignade et les ports.

- En cas de croisement ou de dépassement, le kiteboarder sous le vent abaisse sa voile et le pratiquant au vent lève son aile de traction s'il le peut sans abattre.
- Soyez vigilant à proximité des voiliers dont la mâture représente un obstacle aérien
- Manœuvrez sans délai pour prévenir les collisions, y compris vis-à-vis des navires motorisés qui apprécient difficilement votre vitesse et votre allure.
- Avant tout saut ou tout changement de direction, vérifiez l'espace disponible et signalez votre intention.
- N'encombrez pas la zone de mise à l'eau par votre navigation.

Les conseils aux pratiquants et autres usagers ainsi que des règles de bonnes pratiques se retrouvent [dans ce document](#) et sous ce [panneau de pictogrammes "priorité et communication"](#)

## Vigilance au décollage

par [Laurent RUMEN](#) , le 07/12/2019

### MEFIANCE !

La pratique du kiteboard comporte des risques, à la peur ou à l'insouciance, il faut préférer la méfiance !

Une partie de l'accidentologie se passe au décollage à terre, certaines conditions sont plus à risque, leur connaissance et leur prise en compte doivent limiter les incidents.

Voir fiche [MEMO VIGILANCE DECO.pdf](#)

## Testez vos connaissances

par [Laurent RUMEN](#) , le 20/12/2019

La sécurité ne se résume pas à la réglementation, mais la réglementation porte essentiellement sur la sécurité.

Testez-vous sur ce [Quiz réglementation](#)

En fonction de votre résultat vous pourrez trouver des réponses dans les différentes parties de ce mini-site ou poser des questions sur le forum [DEPOT DES QUESTIONS](#)

## Intervenir sur un kiteboarder depuis un bateau à moteur

par [Laurent RUMEN](#) , le 17/02/2020

Vous êtes kiteboarder ou **très habitué à manipuler des ailes dans le vent notamment lors d'assistance au décollage et atterrissage**, vous vous trouvez en bateau à moteur proximité d'un pratiquant ayant besoin d'assistance, voici quelques conseils techniques permettant de mieux s'y prendre.

A la connaissance de la manipulation des ailes il faut y ajouter la bonne maîtrise du bateau.

Attention la réussite à coup sûr demande de l'entraînement !

[Visionner sur You Tube Technique récupération kiteboard en pleine eau](#)

Techniques de récupération d'un kiteboard depuis un bateau à moteur, à n'utiliser que si vous êtes habitué à manipuler des ailes de kite dans le vent.

## Action de largage et activation du système de sécurité

par [Laurent RUMEN](#) , le 11/03/2020

Vous êtes fréquemment auprès de kiteurs mais vous ne pratiquez pas, vous êtes susceptible de les aider, regardez ce tuto sur l'activation du système de sécurité diminuant la traction ou libérant l'aile.

Modalités de mise en œuvre du système de sécurité d'un kite

Visionner sur You tube [Déclenchement et libération du système de sécurité d'un kite](#)  
Télécharger [Déclenchement libération.ppsx](#)

## Décollage par vent soutenu

par Laurent RUMEN , le 11/03/2020

Par vent soutenu un incident au décollage devient très dangereux. Une grande partie des accidents graves se déroule à cet instant de la pratique. Les événements se déroulent très vite et l'environnement n'est pas toujours des plus favorable. Mieux vaut anticiper l'activation du système de sécurité !

Petite diapo de rappel:

FFV 2020 MàJ 05/03/20

### Attitudes sécurité au décollage de l'aile de kite

Les accidents au décollage sont fréquents, des erreurs ou aléas peuvent rendre l'aile incontrôlable dès son lâcher, par vent soutenu la mise en œuvre du système de sécurité doit être immédiate pour éviter toute embardée.



Après avoir informé l'assistant de sa disposition à décoller, le pilote met la main sur le déclencheur puis élève progressivement son aile suivant le bord de fenêtre

**⚠** L'anticipation d'une action de déclenchement ne se substitue pas aux vérifications d'usages et aux choix judicieux des conditions (lieu, vent, moment, matériel, état personnel...)

Un positionnement soigné de l'aile en zone de décollage doit la rendre stable avant même d'être lâchée.  
Il ne faut pas hésiter à se déplacer pour réguler la position de l'aile et ainsi démarrer le vol sereinement.  
Si l'aile reste agitée avant le décollage, questionnez vous sur la qualité des conditions aérologiques et son montage: Forces, turbulences, obstacle, réglage de l'aile...  
Avant le décollage le trim est réglé pour assurer la manœuvrabilité et la capacité à choquer de l'aile.

L.RUMEN

## Assistance à un kiteboarder depuis une embarcation

par Laurent RUMEN , le 13/03/2020

Conseils de la FFVoile aux navigateurs non experts de la discipline pouvant se trouver en situation de porter assistance à un kiteboarder en

difficulté.

[Lire sur you tube](#)

## Portail d'information "Nautisme prévention"

par Laurent RUMEN , le 24/03/2020

L'ENVSN propose un portail électronique sur une multitude d'informations portant sur les pratiques nautiques, la sécurité, la météo, la réglementation, les espaces, la sécurité etc....

Bien pratique ! A rejoindre par ici : <https://www.nautisme-prevention.fr/>

## Tester son système de sécurité

par Laurent RUMEN , le 08/04/2020

Un système de sécurité a beaucoup d'aspects dont un important : celui que son déclenchement va faire sur l'aile pour diminuer la traction ou la supprimer totalement.

C'est peut-être le principal mais encore faut-il que le pilote puisse l'actionner jusqu'au déploiement total !

Après l'apprentissage de sa mise en œuvre, voir le mémo d [éclenchement et libération.ppsx](#)

En plus de la connaissance des caractéristiques et de l'entretien voir mémo [SYSTEME DE SECURITE et NORME.pdf](#)

**Contrôlez le fonctionnement de votre système sous charge** avec ce tuto [Autotest système de sécurité.pdf](#)

## Etiquetage et identification sur les ailes de kiteboard.

par Laurent RUMEN , le 10/06/2020

### **L'article 240-2.11 de la division 240 régissant la navigation des navires et embarcations de plaisance indique:**

*"Les planches aérotractées comportent un identifiant de la personne, physique ou morale, qui en est le propriétaire et permettant de la contacter. Cet identifiant, en caractères d'un centimètre minimum de hauteur, doit être inscrit sur la voile ou sur un support qui en est solide. Il doit être constitué soit par le nom soit par les coordonnées téléphoniques ou électroniques du propriétaire ou par plusieurs de ces identifiants".*

En conséquence il faut rajouter cette information sur les ailes en évitant de trop la dissimuler afin que les secours la trouve aisément.

Éventuellement l'information demandée peut être recouverte par un deuxième support voyant et arborant l'inscription « identifiant » si vous ne désirez pas laisser vos coordonnées à tous les regards en temps normal.

S'il n'y a pas d'encart prévu par le fabricant ou que celui-ci ne vous semble pas adapté, de part les logiques de manipulation il est préférable de positionner l'information au centre de l'aile,

- soit vers le bord d'attaque à proximité de la zone des valves du boudin,
- soit sur la chaussette de vidange en extrados ou au bord de fuite des ailes à caisson,

Par ailleurs la systématisation des modalités d'inscription facilitera la recherche des secouristes en conditions inconfortables.

Des étiquettes préremplies à vos coordonnées sont disponibles à la boutique de la FFVoile sur votre espace licencié:  
<http://www.ffvoile.fr/ffv/Web/EspaceLicencie/>

L'absence de marquage du matériel est passible d'une amende de catégorie 5